



VILLE DE  
**Sainte-Marie  
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture  
068-216802983-20251216-556\_2025-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2025  
Date de réception préfecture : 17/12/2025

# Rapport d'Orientation Budgétaire **2026**

Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2025



## Table des matières

1	INTRODUCTION .....	4
1.1	1. Un contexte économique, financier et politique incertain .....	4
1.2	Le projet de loi de finances pour 2026 .....	5
1.3	Les règles de l'équilibre budgétaire .....	8
2	BUDGET PRINCIPAL .....	10
2.1	Résultats prévisionnels 2025 .....	10
2.2	Synthèse du Budget Primitif 2026 .....	10
2.3	Les recettes de fonctionnement du budget principal .....	10
2.3.1	La fiscalité directe .....	10
2.3.2	Dotations, subventions et participations .....	11
2.3.3	Synthèse des recettes de fonctionnement et projection jusqu'en 2026 .....	13
2.4	Les dépenses de fonctionnement du budget principal .....	14
2.4.1	Synthèse des dépenses de fonctionnement et projection jusqu'en 2026 .....	14
2.4.2	Détail des charges de personnel .....	15
2.5	L'endettement de la commune .....	17
2.5.1	L'évolution de l'encours de la dette .....	17
2.5.2	Profil d'extinction de la dette .....	18
2.5.3	La solvabilité de la commune .....	18
2.5.4	Les épargnes de la commune .....	19
2.6	Les investissements .....	19
2.6.1	Les dépenses d'investissement .....	19
2.6.2	Les recettes d'investissement .....	20
2.6.3	Projet de rénovation de l'école Aalberg .....	20
2.6.4	Plan pluriannuel d'investissement 2027-2029 .....	21
3	BUDGET ANNEXE VAL EXPO .....	22
3.1	Résultats prévisionnels 2025 .....	22
3.2	Synthèse Budget Primitif 2026 .....	22
3.3	Synthèse des recettes de fonctionnement et projection jusqu'en 2026 .....	22
3.4	Synthèse des dépenses de fonctionnement et projection jusqu'en 2026 .....	23
3.5	L'endettement du budget Val Expo .....	24
3.6	Les investissements du budget Val Expo .....	24
4	BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES .....	25
4.1	Résultats prévisionnels 2025 .....	25
4.2	Synthèse Budget Primitif 2026 .....	25
4.3	Synthèse des recettes de fonctionnement et projection jusqu'en 2026 .....	25
4.4	Synthèse des dépenses de fonctionnement et projection jusqu'en 2026 .....	26
4.5	L'endettement du budget Energies Renouvelables .....	27
4.6	Les investissements du budget Énergies Renouvelables .....	27
5	BUDGET ANNEXE FORET .....	28

5.1	Résultats prévisionnel 2025 .....	28
5.2	Synthèse Budget Primitif 2026.....	28
5.3	Synthèse des recettes de fonctionnement et projection jusqu'en 2026 .....	28
5.4	Synthèse des dépenses de fonctionnement et projection jusqu'en 2026.....	29
5.5	Les investissements du budget Forêt .....	30
6	BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT-MICHEL.....	31

# 1 INTRODUCTION

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants relevant de l'instruction M57.

## 1.1 1. Un contexte économique, financier et politique incertain

### ✓ Une croissance mondiale atone et une économie française en demi-teinte

Après le rebond marqué de l'activité en 2021 et 2022, la croissance mondiale a progressivement ralenti sous l'effet du resserrement monétaire et du maintien de prix énergétiques élevés. Les prévisions de l'OCDE et du FMI confirment cette tendance : la croissance mondiale, qui s'élevait à 3,3 % en 2024, devrait ralentir à 2,9 % en 2025 et 2026, un niveau inférieur à la moyenne observée avant la crise sanitaire.

Dans ce contexte international marqué par un ralentissement général et des tensions commerciales, l'économie française affiche un rythme de progression limité. Selon la Banque de France, le produit intérieur brut progresserait de **+0,6 % en 2025** et de **+1 % en 2026**.

Cette trajectoire, légèrement inférieure à la moyenne de la zone euro, reflète la fragilité structurelle de l'économie française. Le déficit commercial conserve un niveau important, et sera pénalisé par le coût élevé des importations énergétiques et par la hausse des tarifs douaniers américains. L'investissement privé demeure contraint par des conditions de financement resserrées et par un climat d'incertitude durable sur les marchés mondiaux.

Si une reprise plus soutenue est attendue à partir de 2027, la croissance française reste à ce stade en deçà de son potentiel de long terme, confirmant un positionnement dans la moyenne basse de la zone euro et une dépendance accrue aux aléas conjoncturels extérieurs.

### ✓ Une inflation sous contrôle mais aux effets persistants

La poussée inflationniste déclenchée par la crise énergétique et la guerre en Ukraine s'est progressivement estompée.

En France, l'inflation est revenue sous le seuil de **2 %** à l'été 2025, en ligne avec l'objectif poursuivi par la Banque centrale européenne. Pour l'ensemble de l'année 2025, l'INSEE et la Banque de France anticipent une inflation moyenne d'environ **+1 %**, qui remonterait à **+1,4 %** en 2026.

Cette normalisation constitue un signal positif pour l'économie, mais les effets passés de l'inflation continuent de peser sur les budgets locaux : les revalorisations successives du point d'indice en 2022 et 2023, la hausse durable des coûts salariaux, ainsi que le renchérissement des travaux publics et de l'énergie. Ces charges supplémentaires, désormais structurelles, ont réduit les marges de manœuvre financières des collectivités.

### ✓ Des taux d'intérêt durablement élevés, un coût accru pour la dette publique et locale

Le retournement du cycle monétaire engagé en 2022 a profondément modifié l'environnement financier. Afin de contenir l'inflation, la Banque centrale européenne a porté

ses taux directeurs à un niveau inédit depuis la création de l'euro. Le taux de dépôt, qui était négatif en 2021, a culminé à 4 % en 2023 avant de refluer progressivement vers 3 % fin 2024. Les marchés anticipent un retour autour de 2 % en 2025, sous réserve d'une conjoncture stable.

### ✓ Les dynamiques récentes des finances locales

Le dernier rapport de la Cour des comptes souligne une situation contrastée des finances locales françaises.

En 2024, les recettes se sont établies à 258,2 Mds €, en progression de **+2,7 %** par rapport à 2023, contre **+3,4 %** l'année précédente. Cette décélération s'explique principalement par le ralentissement de la dynamique fiscale. D'un côté, les impôts directs ont continué de croître, portés par la revalorisation des bases indexées sur l'inflation (+3,9 % en 2024 après +7,1 % en 2023). De l'autre, la TVA, qui constitue la principale recette fiscale des EPCI, est demeurée quasi stable en 2024, freinant ainsi la progression globale des recettes.

Les dépenses, quant à elles, poursuivent une dynamique plus soutenue. Elles atteignent 220 Mds € en 2024, en hausse de **+4,1 %** sur un an. Le bloc communal enregistre la progression la plus marquée (+4,8 %), tirée avant tout par la hausse de la masse salariale. Les charges de personnel représentent le premier poste budgétaire des communes.

Malgré ce repli, l'investissement reste dynamique. Celui-ci est porté par plusieurs facteurs : le cycle électoral, le financement de la transition énergétique et écologique, ainsi que les compétences nouvelles, en particulier dans le domaine des transports pour les régions.

Toutefois, la progression des recettes d'investissement demeure insuffisante pour couvrir la croissance des dépenses d'équipement. Le taux d'autofinancement chute de manière notable, passant de 76,4 % en 2022 à 64 % en 2024. Pour combler cet écart, les collectivités ont eu recours à un endettement accru, portant l'encours de dette à 194,5 Mds € en 2024. La capacité moyenne de désendettement reste néanmoins contenue à 5,2 ans, niveau globalement maîtrisé mais qui masque des disparités importantes.

À compter de 2026, les collectivités locales seront davantage sollicitées dans le cadre de l'effort de redressement des finances publiques. Outre la stabilisation annoncée des concours financiers de l'État (hors péréquation), plusieurs mécanismes risquent de peser sur leurs équilibres budgétaires

## 1.2 [Le projet de loi de finances pour 2026](#)

Le Gouvernement Lecornu II a déposé, le 14 octobre 2025, au bureau de l'Assemblée nationale, le projet de loi de finances pour 2026.

L'effort de maîtrise du déficit public demandé aux collectivités locales atteindrait environ 5 Md€. Un chiffre contesté par l'Association des maires de France, qui estime la ponction à plus de 8 Md€.

Le Gouvernement souligne que les dépenses des collectivités ont ralenti en 2025 mais ont continué à augmenter plus vite que l'inflation (+2,2 %). Il entend donc freiner les dépenses des collectivités, qui représentent 20 % de la dépense publique, même si leur part dans le déficit et l'endettement de la France reste faible.

Le Premier ministre a annoncé renoncer à la procédure de l'article 49.3 de la Constitution, laissant au débat parlementaire le soin d'amender et d'enrichir le projet de loi de finances.

Pour cette raison, toutes les mesures\* listées ci-après sont susceptibles d'évoluer sensiblement au cours des prochaines semaines.

✓ **Gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et renforcement de la péréquation**

En 2026, le montant de l'enveloppe globale de la DGF est maintenu à son niveau de 2025, à périmètre constant, après trois années consécutives d'augmentation (+790 M€ entre 2023 et 2025).

Le PLF prévoit une **hausse des dotations de péréquation** financée par une **baisse de la Dotation forfaitaire (DF)**. La Dotation de solidarité rurale (DSR) serait abondée de +150 M€ et la Dotation de solidarité urbaine (DSU) de +140 M€. La Dotation d'intercommunalité augmenterait de +90 M€.

Concrètement, les communes et les EPCI verraient diminuer respectivement leur attribution de Dotation forfaitaire et de Dotation de compensation dans les proportions constatées en 2025.

Le PLF prévoit aussi un changement dans les modalités de versement des dotations. Dans l'attente de la notification des attributions individuelles de l'année en cours, le PLF prévoit que ces acomptes soient versés par douzièmes, sur la base du dernier arrêté ministériel de notification de la DGF connu.

✓ **Réforme du FCTVA et décalage de son versement pour les EPCI**

Le PLF prévoit de recentrer l'assiette des dépenses éligibles au Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) uniquement sur les dépenses d'investissement. Seraient désormais exclues, les dépenses de fonctionnement relevant de l'entretien des bâtiments publics et de la voirie, de l'entretien des réseaux payés depuis 2020 et des prestations relevant de l'informatique en nuage.

**Le projet de loi de finances propose également que les versements du FCTVA interviennent l'année suivant la dépense et non plus l'année de la dépense.** Cette modification ne concernerait pas les communes nouvelles.

Concrètement, pour les EPCI, les versements de FCTVA pour les investissements réalisés en 2026 seraient effectifs en 2027. L'année 2026 serait donc une année blanche au titre du FCTVA pour les groupements de commune.

✓ **Correction de l'abattement sur les terres agricoles en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties**

La loi de finances pour 2025 a élevé de 20 % à 30 % l'abattement applicable aux terres agricoles en matière de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Le Gouvernement, prenant en compte la perte de recette substantielle que représente cette mesure pour les communes rurales, propose d'augmenter de 50 % la compensation de cet abattement.

✓ **Création d'un nouveau Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO 2)**

Le DILICO a été instauré par la loi de finances pour 2025 à hauteur de 1 Md€. Le dispositif repose sur une mise en réserve des recettes réelles de fonctionnement des collectivités concernées, prélevée sur les douzièmes de fiscalité.

Le ciblage des collectivités est déterminé par un indice synthétique, calculé en fonction de deux critères :

- le rapport entre le potentiel financier par habitant et le potentiel financier moyen par habitant de l'ensemble de la catégorie de collectivité ;
- le rapport entre le revenu moyen par habitant d'une commune et le revenu moyen par habitant de l'ensemble de la catégorie de collectivités.

La loi de finances pour 2026 propose de reconduire le **DILICO**. Son montant global serait **porté à 2 Md€**, soit un doublement par rapport à 2025. Cette enveloppe serait répartie de la manière suivante : 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions.

- Les seuils d'éligibilité seraient abaissés pour répartir le prélèvement sur un plus grand nombre de collectivités. Pour les communes, le seuil passerait de 110 % à 100 % de la moyenne de l'indice synthétique et pour les intercommunalités de 100 % à 80 %.
- Le calcul du DILICO reposerait sur les données de l'année précédente.

Le **reversement des sommes prélevés s'effectuera sur 5 ans** et non plus sur 3 ans. 20 % des fonds (et non plus 10 %) alimenteront les fonds de péréquation des collectivités territoriales et notamment le FPIC.

Le versement du solde restant de 80 % sera conditionné à l'évolution des dépenses réelles de chaque catégorie de collectivité territoriale (communes, EPCI, départements, régions) :

- o Si la croissance de leurs dépenses est inférieure à la croissance du PIB, le reversement sera intégral ;
- o Si la croissance de leurs dépenses dépasse d'un point la croissance du PIB, aucun versement n'interviendra ;
- o Si la croissance des dépenses des collectivités est située entre la croissance du PIB et la croissance du PIB +1 point, le versement dépendra de l'évolution des dépenses de chaque collectivité prise individuellement.

L'objectif du DILICO 2, en reprenant l'esprit des contrats de Cahors, est de créer une incitation financière à la modération des dépenses de fonctionnement des collectivités.

#### ✓ **Création du Fonds d'investissement pour les territoires (FIT)**

Le Gouvernement propose de fusionner la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la Dotation politique de la ville (DPV) et la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au sein d'une nouvelle dotation : le Fonds d'investissement pour les territoires (FIT).

La création de ce fonds unique, dont l'attribution est, comme pour la DETR, confiée au préfet de département vise à simplifier l'accès aux dotations et à unifier les procédures et le cadre juridique. Sont ciblés les communes et les EPCI ruraux, les communes et EPCI ultramarins et les communes et EPCI avec une forte population en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

✓ **Poursuite de l'augmentation du taux de cotisation de la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales (CNRACL)**

Il est important de préciser que le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales continuera de s'appliquer en 2026.

Il prévoit une nouvelle hausse de 3 points du taux employeur (de 34,65 % à 37,65 %), après celle intervenue en 2025 et avant de nouvelles hausses en 2027 puis 2028. Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le 1<sup>er</sup> janvier 2028, le taux aura donc augmenté de 12 points, passant de 31,65 % à 43,65 %. Cette mesure représente un impact majeur sur les budgets de l'ensemble des collectivités locales.

✓ **Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales**

Hors PLF, il est rappelé que chaque année, l'indexation des valeurs locatives cadastrales, prévue à l'article 1518 bis du CGI, est calculée sur la base de l'évolution de l'Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée de novembre à novembre. Elle est estimée aujourd'hui à environ + 1,3%.

### 1.3 Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : "*Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice*".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

En 2026, les budgets primitifs seront votés au plus tard le 24 février 2026 (délai impératif de tenue du DOB dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget). Ils seront votés avec reprise

anticipée des résultats. A ce titre, les résultats de 2025 peuvent être estimés avant l'adoption du compte financier unique. L'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision jusqu'à l'adoption de la délibération d'affectation de résultat définitive intervenant après le vote du compte financier unique.

Les résultats 2025 présentés dans ce Rapport d'Orientation Budgétaire ont été estimés à partir des réalisations (mandats et titres émis) jusqu'à début octobre auxquelles a été ajoutée une projection du dernier trimestre. Ces montants seront ajustés lors du vote du budget 2025.

## 2 BUDGET PRINCIPAL

### 2.1 Résultats prévisionnels 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	5 241 566 €	3 454 860 €
Recettes	5 602 416 €	3 146 137 €
Résultat	360 850 €	-308 723 €
Report N-1	2 107 417 €	-52 736 €
Résultat de clôture	2 468 267 €	-361 459 €
Restes à réaliser	0 €	0 €
Résultats définitifs	2 468 267 €	-361 459 €
<b>TOTAL Fonctionnem. + Investissem.</b>	<b>2 106 807 €</b>	

### 2.2 Synthèse du Budget Primitif 2026

Il est envisagé de voter le budget principal en équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	7 063 076 €	7 389 183 €
Recettes	7 063 076 €	7 389 183 €

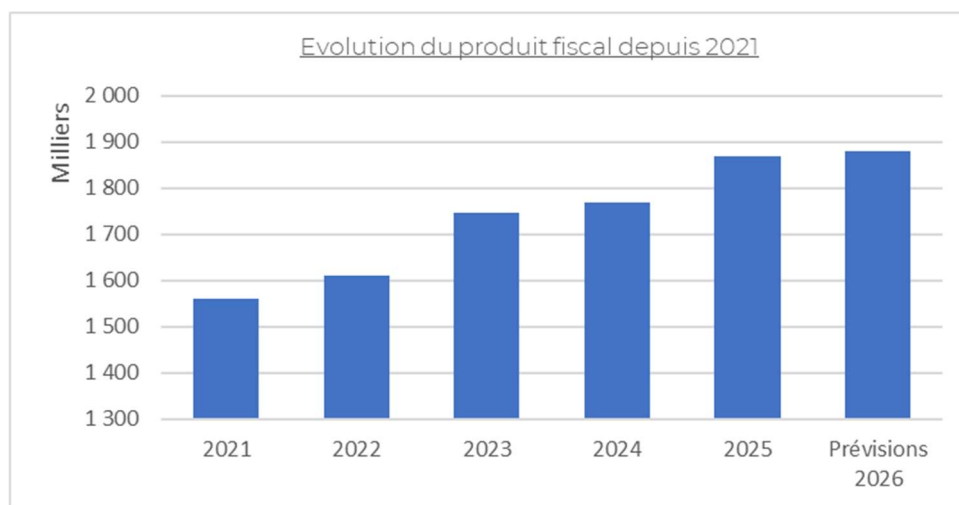
### 2.3 Les recettes de fonctionnement du budget principal

#### 2.3.1 La fiscalité directe

Le Projet de Loi Finances 2026 (PLF 2026) prévoit une revalorisation des bases fiscales de 0.8 % minimum (+ 1,7 % en 2025).

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition à ceux de 2025. Pour rappel, ils n'ont pas évolué sur Sainte-Marie aux Mines depuis 2018.

Pour 2026 le produit fiscal de la commune est estimé à 1 880 k€ (y compris les compensations versées par l'État).



### Taux d'imposition

	2025	Prévisions 2026
Taxe Habitation Résid. Secondaires	11,43 %	11,43 %
Taxe Foncière Prop. Bâties	27,04 %	27,04 %
Taxe Foncière Prop. Non Bâties	92,89 %	92,89 %

(taux moyens de la strate 2024 : THRS 18,70 %, TFB 40,11 % et TFNB 53,09 %)

### 2.3.2 Dotations, subventions et participations

On trouve dans ce paragraphe la dotation globale de fonctionnement (DGF), les attributions de compensation (versées par la Communauté de Communes du Val d'argent) et le Fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC)

#### La dotation globale de fonctionnement

La DGF de la commune est composée des éléments suivants :

**La dotation forfaitaire (DF)** correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué pour financer la péréquation entre territoires et participer au redressement des comptes publics de l'Etat, a réduit son montant, voire supprimé son bénéfice pour certaines communes.

**La dotation de solidarité rurale (DSR)** soutient les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisamment élevées tout en tenant compte des problématiques du milieu rural (voirie, superficie...). Elle est composée de trois fractions, la fraction « bourg-centre », la fraction « péréquation » et la fraction « cible ».

**La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées. Elle s'appuie sur des critères liés aux problématiques de la ville (quartiers prioritaires, logements sociaux...).

**La dotation nationale de péréquation (DNP)** a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes.

#### Évolution des montants de Dotation Globale de Fonctionnement

Année	2023	2024	2025	Prévisions 2026
Dotation forfaitaire (DF)	697 059 €	695 362 €	680 390 €	665 700 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	24 469 €	22 022 €	19 820 €	17 800 €
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	589 351 €	491 007 €	568 724 €	484 000 €
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	92 467 €	46 234 €	0 €	0 €
TOTAL DGF	1 403 346 €	1 254 625 €	1 268 934 €	1 167 500 €

La DGF augmente légèrement entre 2024 et 2025 malgré la perte d'éligibilité à la DSU. La collectivité a effectivement été à nouveau éligible à la DSR fraction cible.

Pour 2026, il est prévu d'inscrire 50 % de la DSR Cible perçue en 2025 (l'état maintient une garantie de sortie de 50 % si perte d'éligibilité°)

### DSR Cible

Pour information, la fraction cible de la DSR cible est attribuée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants parmi celles éligibles au moins à l'une des deux premières fractions de la dotation de solidarité rurale, classées en fonction décroissante d'un indice synthétique.

Cet indice est fonction :

- a) du rapport entre le potentiel financier par habitant moyen des communes appartenant au même groupe démographique et le potentiel financier par habitant de la commune ;
- b) du rapport entre le revenu moyen par habitant des communes appartenant au même groupe démographique et le revenu par habitant de la commune.

L'indice synthétique est obtenu par addition des rapports définis aux a et b en pondérant le premier par 70 % et le deuxième par 30 %.

*Notre collectivité est classée en 2025 au 9 371<sup>ème</sup> rang.*

### DSU

Les éléments utiles, entre autres, pour déterminer le rang de classement et donc l'éligibilité à la DSU sont les suivants :

- a) Les 127 premières communes de 5 000 à 9 999 habitants
- b) 30 % PFi / hab, 15 % logements sociaux, 30 % logements sociaux couverts par des prestations sociales et 15 % revenu moyen / hab

*Notre collectivité est classée en 2024 au 152<sup>ème</sup> rang.*

### *Les attributions de compensation (versées par la Communauté de Communes du Val d'argent), le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)*

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Une fois le montant de prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPIC et ses communes membres.

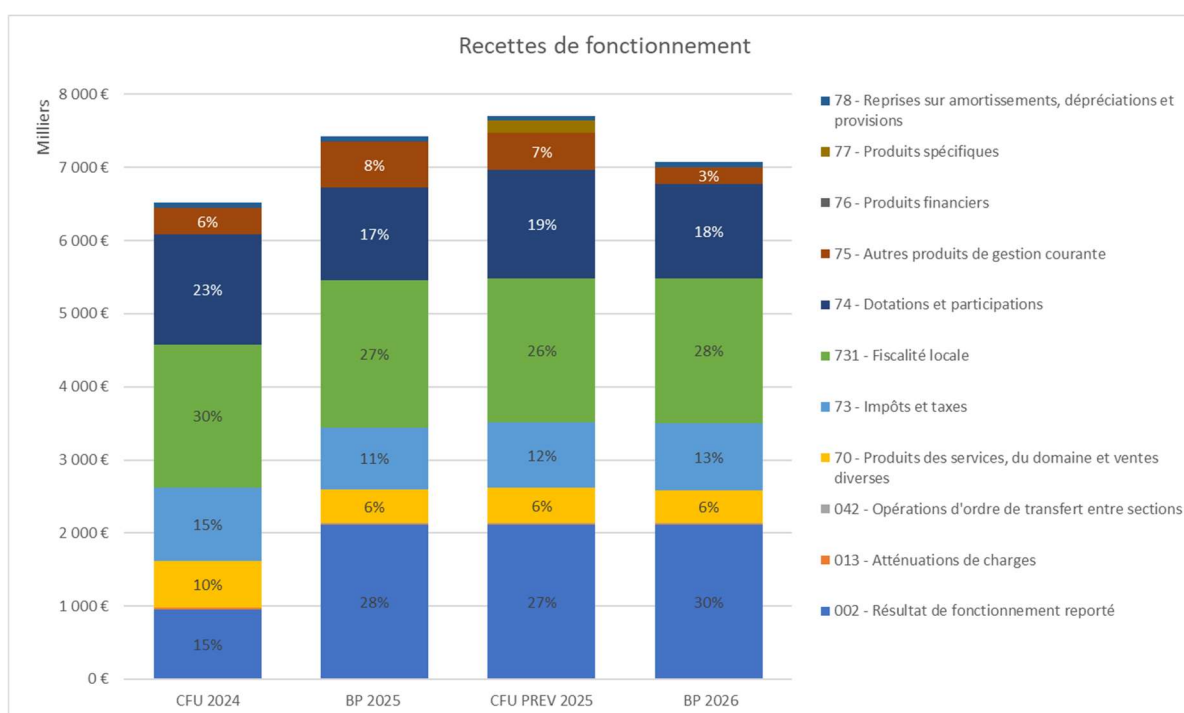
Notre ensemble intercommunal a été éligible au reversement du FPIC de 2021 à 2023. Il perçoit une garantie de sortie (90 %, 70 %, 50 % puis 25 % du reversement perçu l'année précédant la perte d'éligibilité). Il a bénéficié en 2025 du reversement à hauteur de 172 903 € dont 46 352 € pour Sainte-Marie aux Mines. A l'échelle intercommunale, les 4 communes du Val d'Argent ont conjointement décidé de laisser ce reversement dans les comptes de la CCVA.

En 2025, la CCVA a pris en charge, par le biais des attributions de compensation, les frais de fonctionnement de la piscine et du théâtre à hauteur de 425 812 €.

Il est prévu d'inscrire pour 2026 une attribution de compensation égale à 920 000 € (Attributions initiales – prélèvement FPIC + participation frais fonctionnement piscine/théâtre)

### 2.3.3 Synthèse des recettes de fonctionnement et projection jusqu'en 2026

	CFU 2024	BP 2025	CFU PREV 2025	BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	953 297 €	2 107 417 €	2 107 417 €	2 106 807 €
013 - Atténuations de charges	19 084 €	15 000 €	18 520 €	18 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 910 €	10 000 €	6 503 €	10 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	644 690 €	468 935 €	488 551 €	444 900 €
73 - Impôts et taxes	1 003 150 €	839 820 €	888 117 €	920 000 €
731 - Fiscalité locale	1 955 904 €	2 021 300 €	1 977 300 €	1 976 200 €
74 - Dotations et participations	1 500 738 €	1 258 135 €	1 477 973 €	1 291 763 €
75 - Autres produits de gestion courante	365 762 €	629 500 €	513 533 €	220 060 €
76 - Produits financiers	3 €	0 €	2 €	0 €
77 - Produits spécifiques	2 351 €	0 €	159 805 €	0 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	65 110 €	73 560 €	72 112 €	75 346 €
<b>Total général</b>	<b>6 514 997 €</b>	<b>7 423 667 €</b>	<b>7 709 833 €</b>	<b>7 063 076 €</b>



#### - Chapitre 013 – atténuation de charges :

Ce chapitre fluctue en fonction des remboursements d'arrêt maladie et comprend également la part salariale des chèques déjeuner. En 2026, seule la part salariale des chèques déjeuner est prévue.

#### - Chapitre 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses :

La baisse d'environ 156 k€ estimée entre 2024 et 2025 s'explique essentiellement par le transfert du budget eau au SDEA (ex. non-refacturation du personnel du budget général au budget annexe de l'eau). Pour 2026, il est proposé d'inscrire 445 k€ (diminution de refacturation de personnel mis à disposition de la Communauté de Communes du Val d'Argent et au budget Val Expo)

#### - Chapitre 73 – impôts et taxes :

Ce chapitre concerne uniquement les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes du Val d'Argent.

#### - Chapitre 731 – fiscalité locale :

En 2025, le revenu de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires appliquée aux logements vacants devrait générer une recette estimée à 70 k€ (sans tenir compte des éventuels dégrèvements qui seront rattachés sur 2026).

#### Chapitre 75 – autres produits de gestion courante :

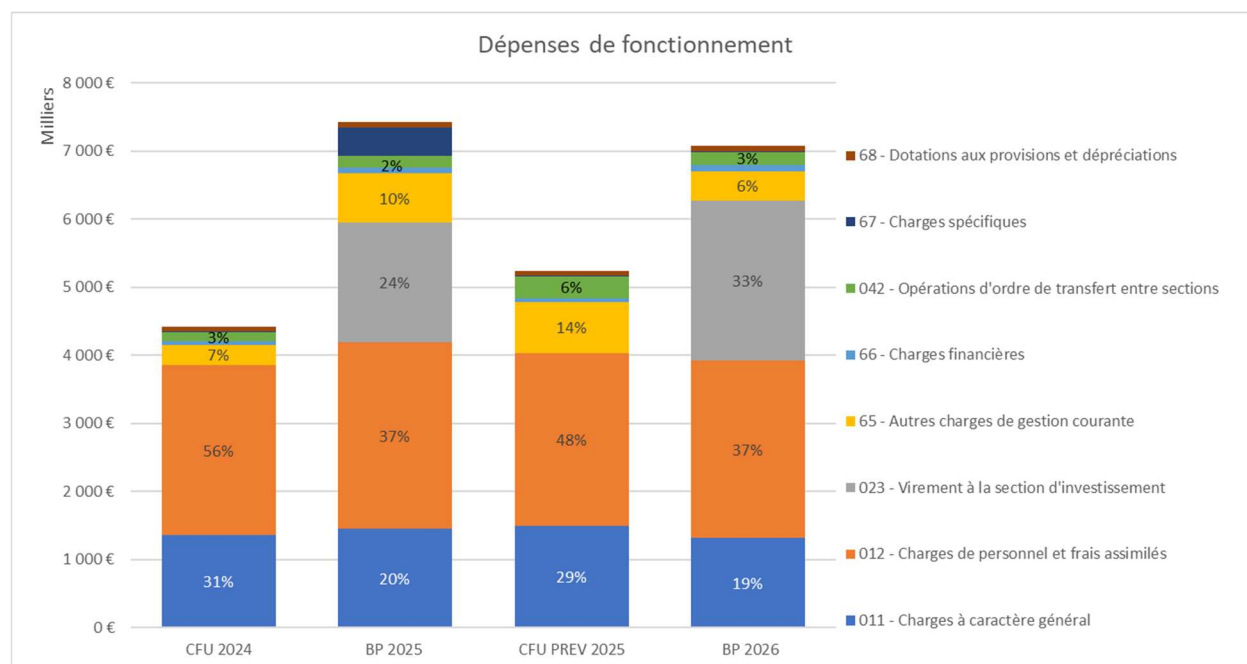
Il est prévu en 2025 un versement de 300 k€ du budget forêt (qui sera ajusté en fonction des résultats définitifs de la forêt) et 30 k€ du budget énergies renouvelables.

Pour 2026 uniquement le versement du budget énergies renouvelables est inscrit à hauteur de 43 000 €. En effet, un éventuel versement du budget forêt fera l'objet d'une décision modificative en cours d'année en fonction des ventes de bois réalisées en 2026.

## 2.4 Les dépenses de fonctionnement du budget principal

### 2.4.1 Synthèse des dépenses de fonctionnement et projection jusqu'en 2026

	CFU 2024	BP 2025	CFU PREV 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	1 357 689 €	1 452 130 €	1 498 334 €	1 342 299 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 496 580 €	2 742 500 €	2 532 558 €	2 593 200 €
023 - Virement à la section d'investissement	0 €	1 751 330 €	0 €	2 331 294 €
65 - Autres charges de gestion courante	304 719 €	735 700 €	758 687 €	425 180 €
66 - Charges financières	46 990 €	77 000 €	52 944 €	97 803 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 757 €	165 300 €	323 356 €	185 300 €
67 - Charges spécifiques	8 739 €	420 706 €	341 €	10 000 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	72 112 €	79 000 €	75 346 €	78 000 €
<b>Total général</b>	<b>4 423 586 €</b>	<b>7 423 667 €</b>	<b>5 241 566 €</b>	<b>7 063 076 €</b>



#### - Chapitre 011 – charges à caractère général :

L'année 2025 est marquée par une hausse de ce chapitre essentiellement due aux dépenses d'entretien et de réparation sur voiries (+ 95 k€), aux études et recherches (+ 50 k€), assurances (+ 19 k€) et maintenance (+ 22 k€). A noter que la taxe foncière relative à la forêt a été payée par le budget annexe forêt (- 129 k€).

Pour 2026, il est prévu de diminuer les charges à caractère général malgré l'inflation (- 172 k€ : arrêt des locations des modulaires et absence de gros travaux de maintenance)

- Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés :

Entre 2024 et 2025 une augmentation d'environ 1.4 % est estimée et une hausse de 2.4 % est sur 2026 (voir détail au paragraphe 2.4.2 ci-dessous).

- Chapitre 65 – autres charges de gestion courante :

En 2025, ce chapitre connaît une hausse d'environ 450 k€ essentiellement due au versement d'une subvention au budget lotissement pour rembourser le prêt relais en cours. Il sera envisagé de verser chaque année 25 k€ à ce budget pour résorber progressivement son déficit (sur environ 25 ans).

- Chapitre 66 – charges financières :

Les charges d'intérêt augmentent d'environ 6 k€ de 2024 à 2025 et de 45 k€ sur 2026.

- Chapitre 68 – dotations aux provisions et dépréciations : il s'agit des provisions pour compte épargne temps et pour dépréciation des actifs circulants.

### 2.4.2 Détail des charges de personnel

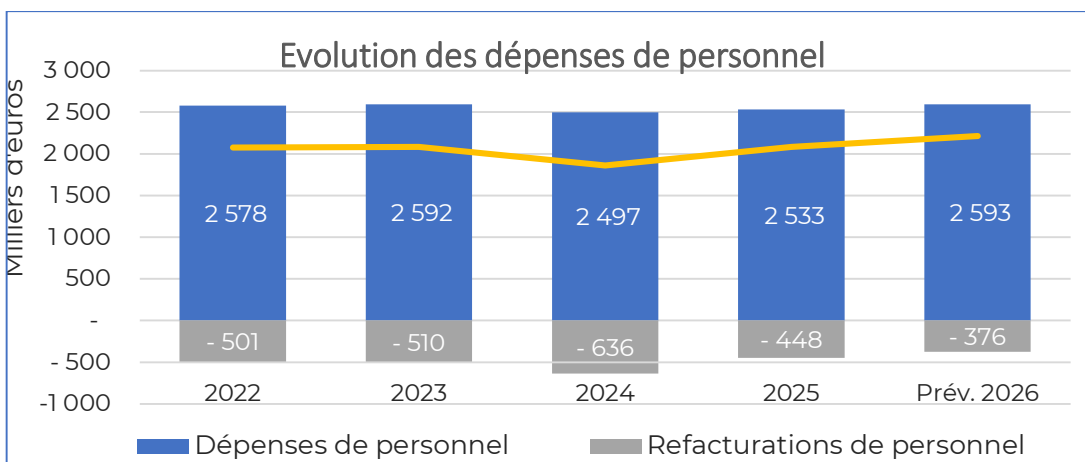
Les dépenses de personnel enregistrent une légère hausse entre 2024 et 2025 projeté (+ 1.44 % soit 36 k€). Les fluctuations de l'année 2025 par rapport à 2024 concernent :

- Mouvements de personnel (entrées – sorties) : - 40 k€
- Détachement d'un agent : - 26 k€
- Modifications horaires personnel : 18 k€
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et hausse de la CNRACL : + 70 k€
- Mises à disposition : + 10 k€

Pour 2026, il y a lieu de tenir compte des évolutions suivantes qui totalisent une augmentation d'environ 61 k€ (2.4 %), notamment :

- Mouvements de personnel (entrées – sorties) : - 25 k€
- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et hausse de la CNRACL : + 70 k€
- Cotisations assurance personnel : + 5 k€

Les charges de personnel devraient représenter 51,49 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2025 (la moyenne des communes de même strate étant de 57.06 % selon les « comptes individuels des collectivités »).



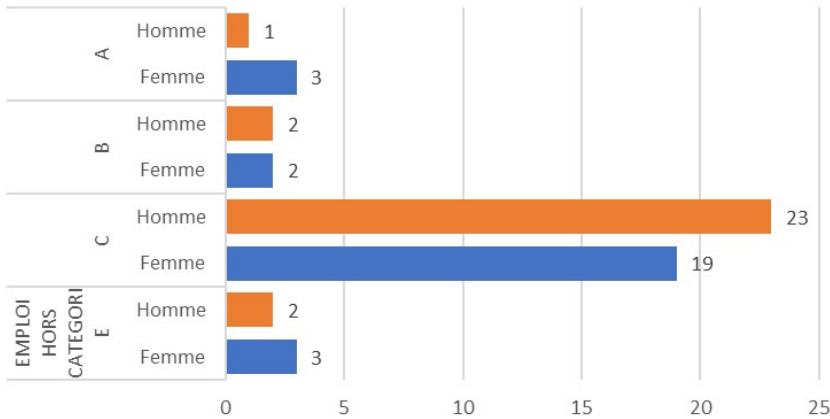
*Refacturations de personnel = mises à disposition de personnel à la CCVA, à la SPL, aux budgets annexes et subventions*

### Statistiques au 31/12/2025

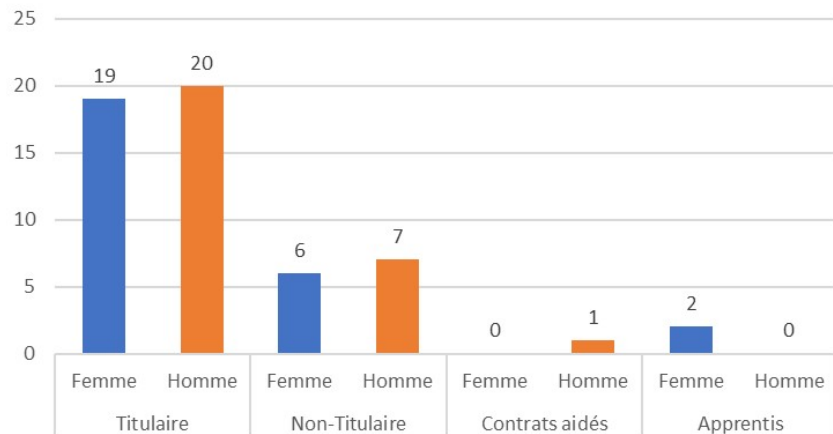
Les effectifs « équivalent temps plein » (ETP) au 31/12/2025 s'élèvent à 50.55 (ils étaient à 51.93 au 31/12/2024).

Effectifs physiques : 27 femmes et 28 hommes

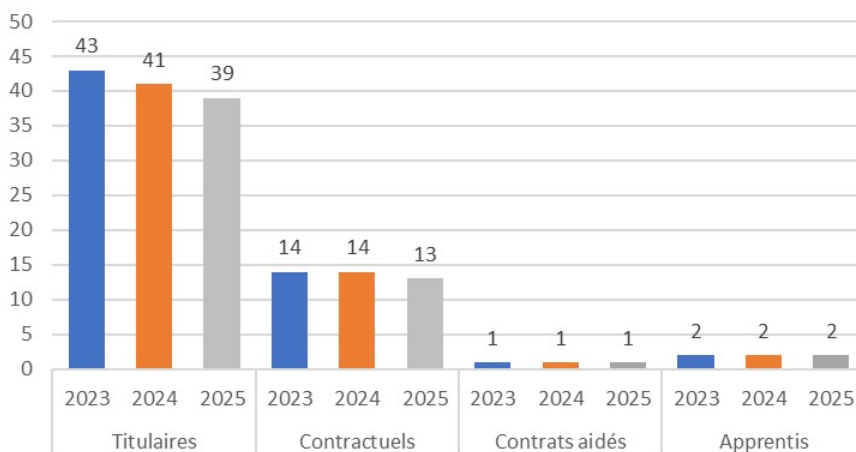
#### Catégorie d'emplois



#### Statut du personnel



#### Evolution des effectifs



## 2.5 L'endettement de la commune

### 2.5.1 L'évolution de l'encours de la dette

Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 4 197 607 € (dont 550 000 € prêt relais pour FCTVA) soit 826 €/habitant (au 31/12/2024 il était de 2 432 647 € soit 470 €/habitant). L'encours de la dette moyenne de la strate était de 755 €/habitant en 2024.

En 2025, les emprunts suivants ont été contractés :

- un emprunt relais de 400 k€ : rénovation de l'école Aalberg pour préfinancer les recettes attendues du FCTVA (perçues en N+2)
- un emprunt de 1 470 k€ : fin des travaux de l'école Aalberg
- un emprunt de 160 k€ : balayeuse

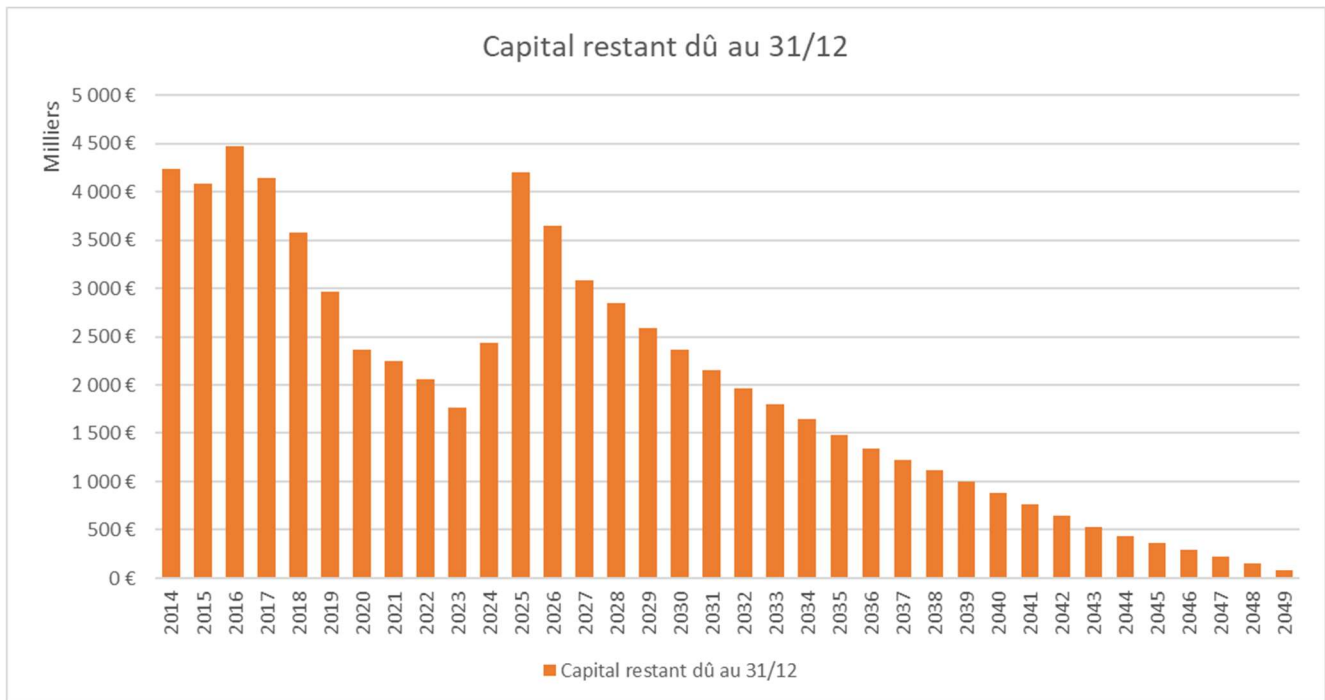
Un emprunt dont l'annuité totale s'élevait à environ 27 k€ est arrivé à échéance au 31/12/2025.

Sur l'exercice 2026, il n'est pas envisagé de contracter d'emprunt. En revanche, il est prévu de rembourser le 1<sup>er</sup> prêt relais pour l'école Aalberg à hauteur de 150 k€ (récupération du FCTVA).

Un emprunt, dont l'annuité s'élève à environ 27 k€, arrive à échéance au 31/12/2026.

	2024	2025 (prévisionnel)	2026 (prévisionnel)
Emprunt contracté	1 160 k€ (emprunt Aalberg 1 010 k€ + prêt relais (FCTVA) 150 k€)	400 k€ prêt relais + 1 470 k€ emprunt Aalberg + 160 k€ emprunt balayeuse	0 €
Intérêt de la dette	48 000 €	52 900 €	97 800 €
Capital remboursé	480 920 € (dont remb. Prêt relais 200 k€)	265 040 €	448 160 € (dont remb. Prêt relais 150 k€)
Annuité	528 920 €	317 974 €	545 960 €
En cours de la dette au 31/12	2 432 647 €	4 197 607 €	3 651 647 €

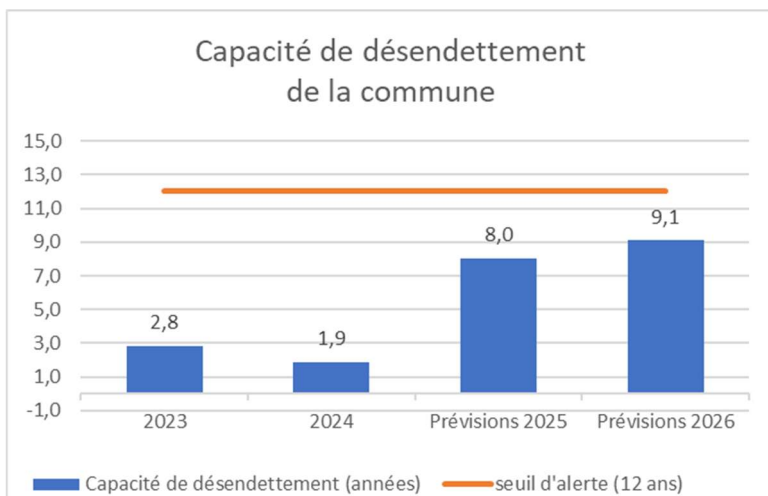
## 2.5.2 Profil d'extinction de la dette



## 2.5.3 La solvabilité de la commune

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée par sa section de fonctionnement.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.



## 2.5.4 Les épargnes de la commune

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune

Avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute** correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Elle est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) après déduction du remboursement du capital de la dette de l'année en cours.

Année	2023	2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
Epargne brute	622 801 €	1 283 249 €	521 470 €	412 441 €
Remboursement K dette	281 441 €	479 337 €	267 692 €	450 160 €
CAF nette	341 360 €	803 912 €	253 778 €	-37 719 €
CAF nette (en retirant le remboursement de prêt relais)	341 360 €	803 912 €	253 778 €	112 281 €
Encours dette au 31/12/N	1 771 459 €	2 432 647 €	4 197 607 €	3 747 447 €
Capacité de désendettement (années)	2,8	1,9	8,0	9,1

## 2.6 Les investissements

### 2.6.1 Les dépenses d'investissement

	CFU 2024	BP 2025	CFU PREV 2025	BP 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	52 736 €	52 736 €	361 459 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 910 €	10 000 €	6 503 €	10 000 €
041 - Opérations patrimoniales	9 900 €	3 500 000 €	2 340 €	3 010 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0 €	80 000 €	80 000 €	0 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	479 337 €	269 540 €	267 692 €	450 160 €
20 - Immobilisations incorporelles	14 585 €	23 054 €	21 594 €	0 €
21 - Immobilisations corporelles	151 353 €	419 402 €	594 846 €	479 026 €
23 - Immobilisations en cours	1 919 553 €	4 726 884 €	2 481 884 €	3 078 538 €
<b>Total général</b>	<b>2 579 638 €</b>	<b>9 081 617 €</b>	<b>3 507 596 €</b>	<b>7 389 183 €</b>

Les dépenses d'équipement estimées en 2025 s'élèvent à 3 098 k€ (dont 2 478 k€ pour la rénovation de l'école Aalberg).

En 2026, elles sont évaluées à 3 555 k€ (dont 1 468 k€ pour rénovation de l'école Aalberg) et sont détaillées dans le tableau suivant.

Comme pour les recettes d'investissement, le montant inscrit au chapitre 041 correspond à une écriture d'ordre qui a sa contrepartie en recette d'investissement. Il s'agit des écritures comptables à passer pour régulariser les avances versées au et par le mandataire délégué.

NOM DU PROJET	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT TTC	SUBVENTION	RESTE A CHARGE
Ecole Aalberg (SERS)	fin des travaux de rénovation	1 468 380 €	1 055 989 €	412 391 €
Voirie : réfection rue Reber	remise en état de la chaussée à partager entre SDEA et ville, avec quelques bordures et des aménagement urbain	80 000 €	40 000 €	40 000 €
Cour STM	Restructuration	50 000 €		50 000 €
Programme ACTEE patrimonial, ancien lycée	Etude patrimoine et énergie + étude de programmation	48 000 €	38 400 €	9 600 €
Ponts	Début travaux réfection ponts	36 000 €	21 600 €	14 400 €
Ecole Mado (SERS)	Cour solde	34 000 €		34 000 €
Véhicule atelier	remplacement camionnette fourgon	30 000 €	5 000 €	25 000 €
Theatre	Changement Ssi	28 000 €		28 000 €
Chaudière STM	pierres réfractaires	25 000 €		25 000 €
Lycée OSMONT	Reprise gouttière et zinguerie	20 000 €		20 000 €
Véhicule électriciens	remplacement	20 000 €		20 000 €
Éclairage public	Remplacement vapeur de mercure soit 26 lampes+ horloges astro	15 840 €		15 840 €
Voirie : réfection enrobés divers	Refections de petites surfaces (500 m²)	15 000 €		15 000 €
Chaudière	63 st louis	12 000 €		12 000 €
Dojo / COSEC ? Maison des sociétés	Rénovation sanitaire - Réfection vestiaire	12 000 €		12 000 €
Portes d'entrée arriere 191 Clemenceau	entrée PMR - ONF	10 500 €		10 500 €
Résorption friche ancien supermarché DIA	Remboursement "stock" constitué à terme (2033) / 272 235€ + 26 500€ garages	10 000 €		10 000 €
STADE	Remplacement des deux portes vestiaires (passoire thermique)	7 200 €		7 200 €
Voirie : réfection rue Wilson	signalétique finalisation Rue Wilson	7 200 €	2 880 €	4 320 €
Ecole Aalberg	Opération : "notre Ecole faisons-la ensemble" (solde)	6 100 €	24 500 €	-18 400 €
Illuminations de Noel	Projecteurs RGBW, guirlandes, boules	6 036 €		6 036 €
Ilot démonstrateur phase 1 Vandenberg	Remboursement "stock" constitué à terme (2030) / 75 000€	5 000 €		5 000 €
Ecole Aalberg et Mado	Equipement pédagogique (enveloppe annuelle récurrente)	3 600 €	0 €	3 600 €
Outillage atelier/électriciens	Scie circulaire, scie onglet, clé à choc, visseuse	3 200 €		3 200 €
Espaces verts	Outillage	3 000 €		3 000 €
Registres délibérations	Délibération et Etat-Civil	3 000 €	0 €	3 000 €
Ecole Mado	Opération : "notre Ecole faisons-la ensemble" (solde)	2 900 €	8 400 €	-5 500 €
Ecole Aalberg	Mobilier	2 650 €	0 €	2 650 €
Piscine	"été à la piscine" : aménagement	2 500 €		2 500 €
Parafoudre	Mise en place des coffrets parafoudre theatre, mairie, madeleine, St Pierre	2 200 €		2 200 €
Ordinateur SIG	Remplacement	2 000 €	0 €	2 000 €
Logiciel	outil visualisation consommation budgétaire	1 500 €		1 500 €
Logiciel	outil de pilotage DST	1 500 €		1 500 €
DEEMPLY	Registre de sécurité / accessibilité en ligne	1 400 €		1 400 €
Switchs STM	Remplacement	1 000 €	0 €	1 000 €
Isolation St Guillaume	Isolation des plafonds par le dessus	800 €		800 €
Police municipale	Gilet par balle	800 €	250 €	550 €
Materiel manifestation	reglettes led pour illulination des tentes ou cabanes	600 €		600 €
Travaux conservatoires patrimoine		800 000 €		800 000 €
Aménagements espaces publics		776 158 €		776 158 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 555 064 €</b>	<b>1 197 019 €</b>	<b>2 358 045 €</b>

## 2.6.2 Les recettes d'investissement

	CFU 2024	BP 2025	CFU PREV 2025	BP 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	238 634 €	0 €	0 €	0 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0 €	1 751 330 €	0 €	2 331 294 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0 €	122 000 €	0 €	0 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	136 757 €	165 300 €	323 356 €	185 300 €
041 - Opérations patrimoniales	9 900 €	3 500 000 €	2 340 €	3 010 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	276 345 €	538 325 €	535 814 €	665 570 €
13 - Subventions d'investissement	549 055 €	1 344 661 €	251 540 €	1 197 019 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 161 205 €	1 660 000 €	2 030 700 €	0 €
<b>Total général</b>	<b>2 371 896 €</b>	<b>9 081 617 €</b>	<b>3 143 749 €</b>	<b>7 389 183 €</b>

### Chapitre 13 – subventions d'investissement :

Les subventions attendues pour 2026 s'élèvent à 1 197 019 k€ réparties ainsi :

- Subventions école Aalberg : 1 056 k€
- Autres subventions figurant dans le tableau « dépenses d'équipement » : 141 k€

## 2.6.3 Projet de rénovation de l'école Aalberg

Un emprunt de 1 470 k€ a été contracté en 2025 pour finaliser les travaux ainsi qu'un emprunt relais de 400 k€.

Le solde des travaux, évalué à 1 468 k€, est inscrit au BP 2026.

## 2.6.4 Plan pluriannuel d'investissement 2027-2029

Le **plan pluriannuel d'investissement (PPI)** constitue un outil stratégique de gestion financière à moyen et long terme pour organiser les projets d'investissement sur plusieurs années, tout en respectant les contraintes budgétaires. Conformément à la *loi NOTRe du 7 août 2015*, le PPI est intégré dans le présent Débat d'Orientation Budgétaire au titre de lettre d'intention.

La lettre d'intention donne une vision globale pour dépasser les limites du *principe d'annualité budgétaire* qui s'avère inadapté pour des investissements s'étalant sur plusieurs exercices. Elle comporte deux types d'investissements :

- Investissements courants et obligatoires pour la gestion patrimoniale de l'existant : renouvellement, maintenance et sécurité/accessibilité/mises aux normes,
- Nouveaux projets pour le développement de infrastructures ou services, en particulier, pour assurer la continuité de mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain.

La mise en œuvre des projets doit être consolidée avant réalisation. D'une part, leurs calendriers et montages opérationnels doivent être précisés (études de programmation détaillées). D'autre part, leurs financements doivent être sécurisés avant lancement auprès des partenaires institutionnels : Etat, Région Grand Est, CeA et leurs agences, Banque de territoire. Dans cette perspective, un exercice de PPI détaillé est prévu en 2026 pour affiner les perspectives d'investissement : optimiser leur financement sur le long terme, hiérarchiser les projets, prioriser leur réalisation et les qualifier aux regards des enjeux de transitions écologiques.

L'analyse financière de la collectivité place les capacités financières annuelles disponibles pour les investissements futurs autour de 300 à 420K€ TTC par an.

Thématique	Type d'investissement	Projets recensés	Estimation moyenne (reste à charge) lissée					
			2026	2027	2028	2029	2030	2031
Habitat, vie sociale et santé	Gestion patrimoniale	Mesures d'accompagnement vie sociale, rénovation et adaptation des logements	Voir BP	20K€	20K€	30K€	30K€	30K€
	Ville de demain	Ilôt démonstrateur et diversification de l'offre d'habitat			80K€	80K€	80K€	80K€
Equipements publics et attractivité	Gestion patrimoniale	Piscine (filtre et isolation du bassin, cour arrière, réfection sauna, ...), Cour de la DST		50K€	50K€			
	Ville de demain	Analyse santé, vocation et exploitation des bâtiments (mairie, théâtre, salle Simonet, lycée et grandes réparations (Mandant SERS)				70K€	70K€	70K€
Transition énergétique	Gestion patrimoniale	Rénovation thermique du Lycée Osmont et gestion des chaufferies		50K€	50K€	50K€	50K€	50K€
	Ville de demain	Réseaux de chaleur urbains		50K€	50K€	100K€	100K€	100K€
Espaces publics et mobilité	Gestion patrimoniale	Réfection et sécurisation des voiries et des ponts		40K€	40K€	40K€	40K€	40K€
	Ville de demain	Renaturation et renouvellement urbain (ancien DIA, traversée verte,...)		50K€	50K€	50K€	50K€	50K€

### 3 BUDGET ANNEXE VAL EXPO

#### 3.1 Résultats prévisionnels 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	195 553 €	107 979 €
Recettes	193 790 €	139 124 €
Résultat	-1 763 €	31 144 €
Report N-1	153 251 €	-26 253 €
Résultat de clôture	151 488 €	4 892 €
Restes à réaliser	0 €	0 €
Résultats définitifs	151 488 €	4 892 €
<b>TOTAL Fonctionnem. + Investissem.</b>	<b>156 380 €</b>	

#### 3.2 Synthèse Budget Primitif 2026

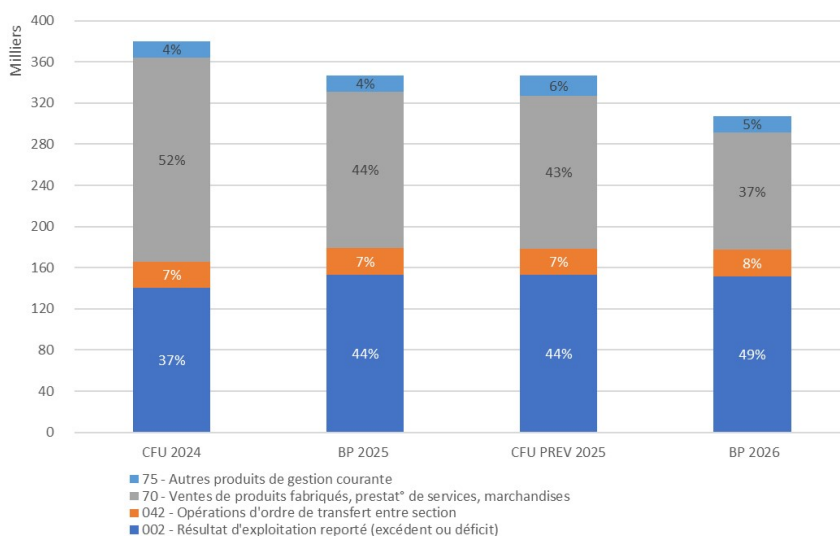
Il est proposé de voter le budget Val Expo à l'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	307 448 €	235 300 €
Recettes	307 448 €	235 300 €

#### 3.3 Synthèse des recettes de fonctionnement et projection jusqu'en 2026

	CFU 2024	BP 2025	CFU PREV 2025	BP 2026
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	140 488 €	153 251 €	153 251 €	151 488 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	25 544 €	26 000 €	25 544 €	26 000 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	198 428 €	152 000 €	148 146 €	114 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	15 658 €	15 600 €	19 499 €	15 960 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	0 €	600 €	0 €
<b>Total général</b>	<b>380 118 €</b>	<b>346 851 €</b>	<b>347 041 €</b>	<b>307 448 €</b>

Recettes de Fonctionnement

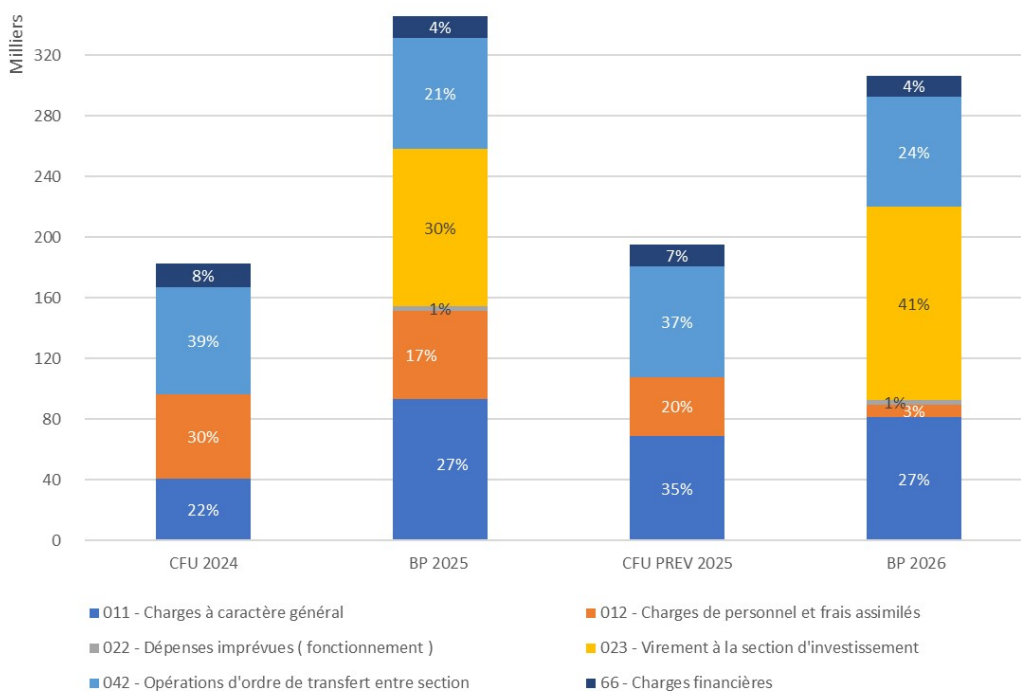


Entre 2024 et 2025, les recettes de fonctionnement ont baissé d'environ 30 k€ principalement en raison d'un agent qui a été mis en détachement auprès de la SPL à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025. En 2026, il est envisagé une baisse d'environ 40 k€

### 3.4 Synthèse des dépenses de fonctionnement et projection jusqu'en 2026

	CFU 2024	BP 2025	CFU PREV 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	40 601 €	93 501 €	69 195 €	81 540 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	55 658 €	58 000 €	38 785 €	8 000 €
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	0 €	103 915 €	0 €	127 523 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	71 001 €	72 885 €	72 885 €	72 885 €
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	500 €	0 €	500 €
66 - Charges financières	15 420 €	14 850 €	14 559 €	13 800 €
67 - Charges exceptionnelles	0 €	200 €	128 €	200 €
<b>Total général</b>	<b>182 679 €</b>	<b>346 851 €</b>	<b>195 553 €</b>	<b>307 448 €</b>

Dépenses de Fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement estimatives de 2025 enregistrent une légère augmentation de 13 k€ par rapport à 2024 (entretien et réparations bâtiments publics).

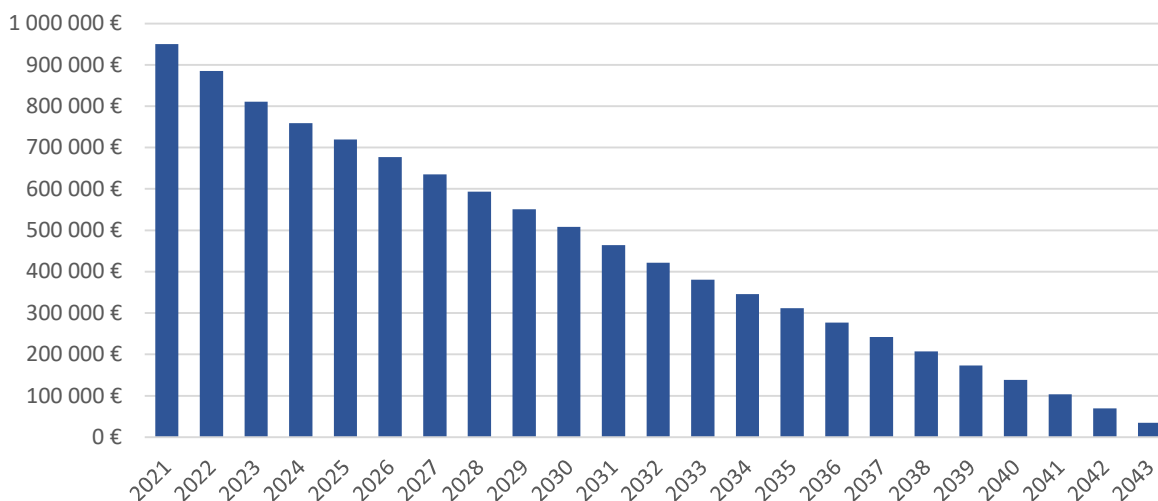
Pour 2026, il est envisagé d'augmenter les charges à caractère général (prévision de crédits pour d'éventuelles pannes) et de diminuer les charges de personnel (baisse de paiement au budget général de l'agent détaché).

### 3.5 L'endettement du budget Val Expo

Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 719 121 € (il était de 760 943 € au 31/12/2024).

Aucun emprunt n'a été contracté en 2025 et il n'est pas envisagé non plus d'en contracter un en 2026.

Budget Val Expo - profil d'extinction de la dette



	2023	2024	2025	Prévisions 2026
Emprunt contracté	0 €	0 €	0 €	0 €
Intérêt de la dette	17 690 €	15 443 €	14 559 €	13 800 €
Capital remboursé	75 898 €	49 834 €	41 822 €	45 500 €
Annuité	93 588 €	65 277 €	56 381 €	59 300 €
En cours de la dette au 31/12	810 777 €	760 943 €	719 121 €	673 621 €

### 3.6 Les investissements du budget Val Expo

Les travaux d'équipement réalisés en 2025 concernent le monte-charge de Val Expo, la pose de portes coupe-feu à Val Expo et un chauffe-eau à Val Expo.

En 2026, il est prévu une enveloppe de 130 k€ pour réaliser les travaux suivants :

- Outillage : 2 k€
- Travaux : 128 k€

## 4 BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

### 4.1 Résultats prévisionnels 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	118 003 €	61 271 €
Recettes	129 272 €	67 509 €
Résultat	11 269 €	6 238 €
Report N-1	32 458 €	57 540 €
Résultat de clôture	43 727 €	63 778 €
Restes à réaliser	0 €	0 €
Résultats définitifs	43 727 €	63 778 €
<b>TOTAL Fonctionnem. + Investissem.</b>	<b>107 505 €</b>	

### 4.2 Synthèse Budget Primitif 2026

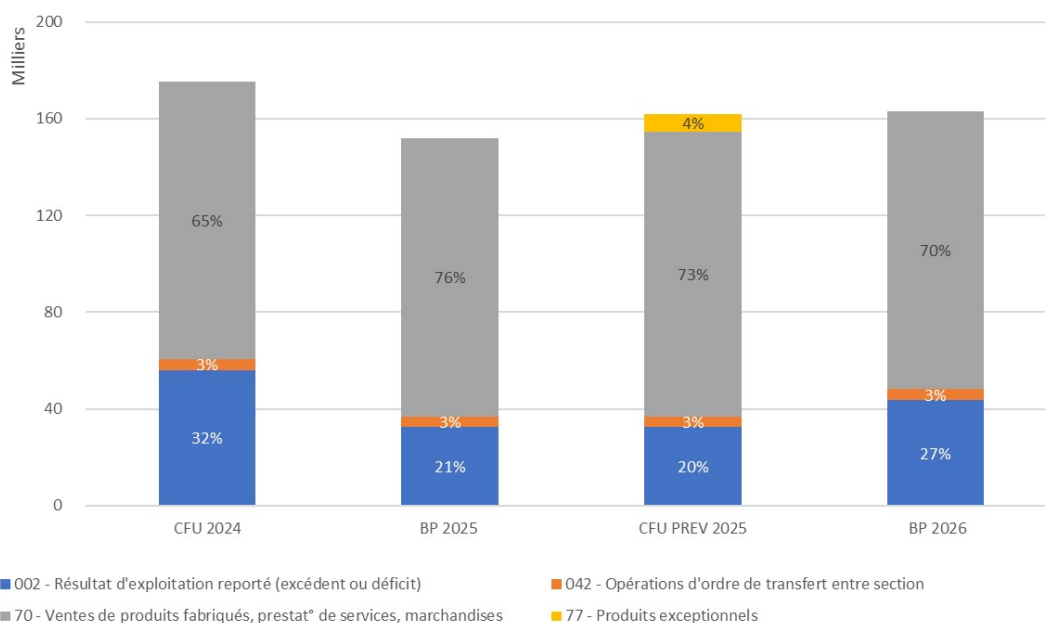
Il est proposé de voter le budget Energies Renouvelables à l'équilibre de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	163 227 €	156 208 €
Recettes	163 227 €	156 208 €

### 4.3 Synthèse des recettes de fonctionnement et projection jusqu'en 2026

	CFU 2024	BP 2025	CFU PREV 2025	BP 2026
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	56 143 €	32 458 €	32 458 €	43 727 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 487 €	4 500 €	4 487 €	4 500 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	114 654 €	115 000 €	117 702 €	115 000 €
77 - Produits exceptionnels	0 €	0 €	7 083 €	0 €
<b>Total général</b>	<b>175 284 €</b>	<b>151 958 €</b>	<b>161 730 €</b>	<b>163 227 €</b>

Recettes de Fonctionnement

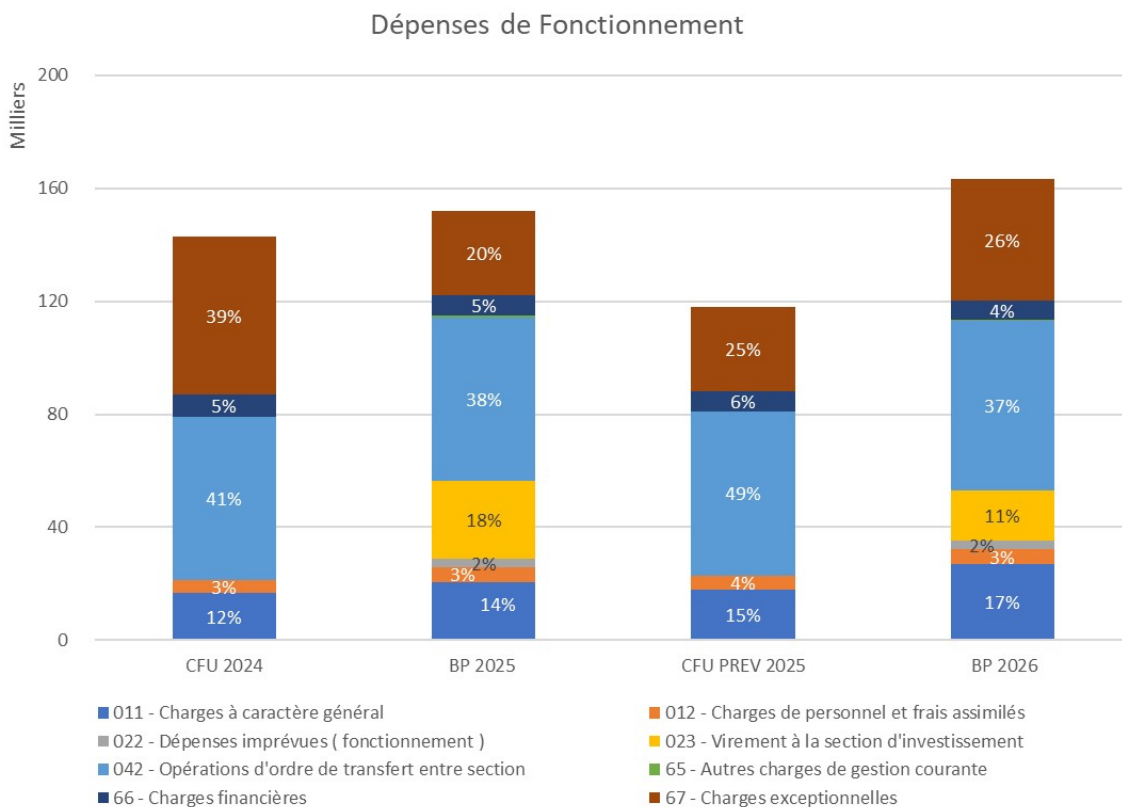


Les recettes de fonctionnement comprennent essentiellement la production d'électricité des panneaux photovoltaïques. Une légère hausse est constatée entre 2024 et 2025.

Pour 2026, il est prévu d'estimer les ventes d'électricité à 115 k€.

#### 4.4 Synthèse des dépenses de fonctionnement et projection jusqu'en 2026

	CFU 2024	BP 2025	CFU PREV 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	16 661 €	20 627 €	17 929 €	26 947 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 530 €	5 200 €	5 000 €	5 200 €
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	0 €	27 460 €	0 €	18 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	58 059 €	58 071 €	58 059 €	59 780 €
65 - Autres charges de gestion courante	0 €	500 €	0 €	500 €
66 - Charges financières	7 575 €	7 100 €	7 015 €	6 800 €
67 - Charges exceptionnelles	56 000 €	30 000 €	30 000 €	43 000 €
<b>Total général</b>	<b>142 825 €</b>	<b>151 958 €</b>	<b>118 003 €</b>	<b>163 227 €</b>



Entre 2024 et 2025 les dépenses de fonctionnement devraient diminuer d'environ 25 k€ en raison de la baisse du versement de l'excédent N-1 au budget général.

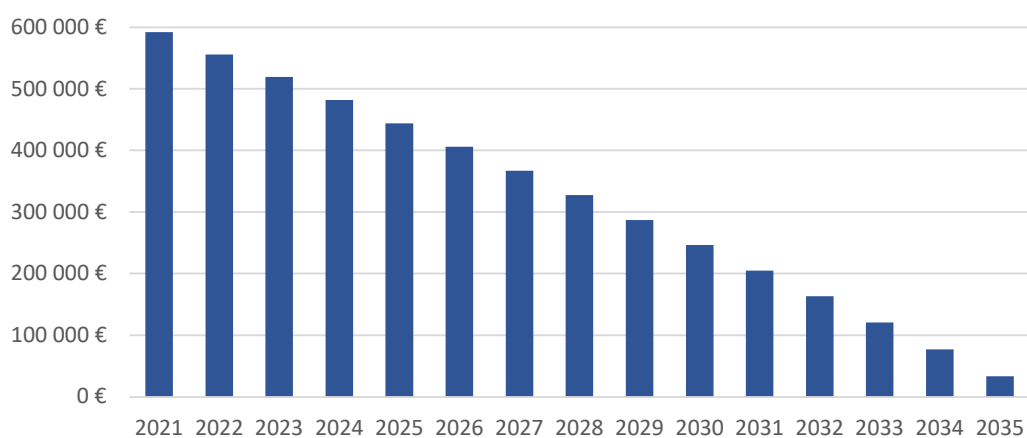
Pour 2026, une hausse de 45 k€ est prévue essentiellement pour pallier les éventuelles pannes (9 k€) et pour le virement à la section d'investissement (18 k€).

#### 4.5 L'endettement du budget Energies Renouvelables

Le capital restant dû au 31/12/2025 est de 444 005 € (il était de 481 790 € au 31/12/2024).

	2023	2024	2025	Prévisions 2026
<b>Emprunt contracté</b>	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Intérêt de la dette</b>	8 128 €	7 575 €	7 015 €	6 800 €
<b>Capital remboursé</b>	36 670 €	37 223 €	37 785 €	38 400 €
<b>Annuité</b>	44 798 €	44 798 €	44 799 €	45 200 €
<b>En cours de la dette au 31/12</b>	519 013 €	481 790 €	444 005 €	405 605 €

Budget Energies Renouvelables  
 profil d'extinction de la dette



#### 4.6 Les investissements du budget Énergies Renouvelables

Sur l'exercice 2025, les dépenses d'équipement sont évaluées à 19 k€ pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

Les dépenses d'équipement envisagées en 2026 pour un total de 110 k€ concernent la poursuite de l'étude du réseau de chaleur (85 k€) et d'éventuels travaux (25 k€)

## 5 BUDGET ANNEXE FORET

### 5.1 Résultats prévisionnel 2025

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 106 092 €	83 623 €
Recettes	1 101 466 €	132 050 €
Résultat	-4 626 €	48 428 €
Report N-1	547 286 €	-49 596 €
Résultat de clôture	542 660 €	-1 168 €
Restes à réaliser	0 €	0 €
Résultats définitifs	542 660 €	-1 168 €
<b>TOTAL Fonctionnem. + Investissem.</b>	<b>541 491 €</b>	

### 5.2 Synthèse Budget Primitif 2026

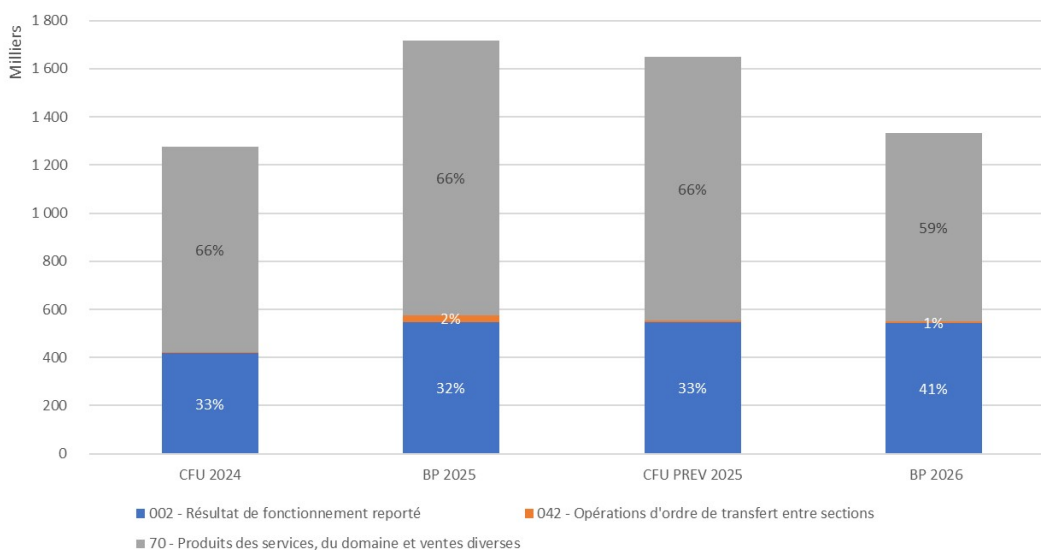
Il est proposé de voter le budget Forêt en suréquilibre de 214 531 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 120 960 €	106 268 €
Recettes	1 335 491 €	106 268 €

### 5.3 Synthèse des recettes de fonctionnement et projection jusqu'en 2026

	CFU 2024	BP 2025	CFU PREV 2025	BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	417 876 €	547 286 €	547 286 €	541 491 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 870 €	28 000 €	5 655 €	7 000 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	852 516 €	1 142 810 €	1 095 810 €	783 000 €
731 - Fiscalité locale	6 083 €	0 €	0 €	2 000 €
74 - Dotations et participations	0 €	8 000 €	0 €	0 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 529 €	2 000 €	0 €	2 000 €
77 - Produits spécifiques	114 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total général</b>	<b>1 281 988 €</b>	<b>1 728 096 €</b>	<b>1 648 752 €</b>	<b>1 335 491 €</b>

Recettes de Fonctionnement

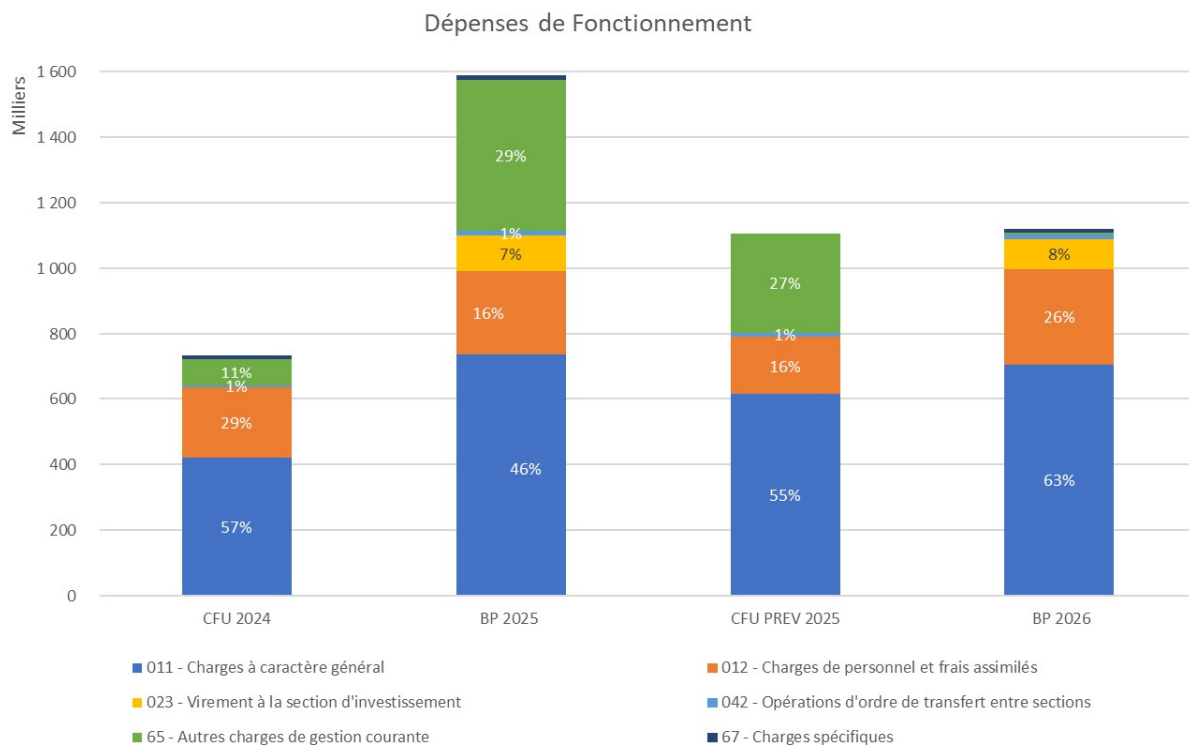


Les recettes de fonctionnement vont fortement augmenter en 2025 (+ 367 k€ soit + 29%) du fait du report du résultat 2024 (+ 129 k€) et des ventes de bois (+ 271 k€)

En 2026, les estimations de vente de bois sont revues à la baisse par rapport à 2025 (- 325 k€). Les autres recettes restent sensiblement équivalentes.

#### 5.4 Synthèse des dépenses de fonctionnement et projection jusqu'en 2026

	CFU 2024	BP 2025	CFU PREV 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	421 575 €	737 810 €	613 513 €	706 660 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	213 178 €	253 000 €	177 891 €	292 200 €
023 - Virement à la section d'investissement	0 €	110 000 €	0 €	89 600 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 025 €	15 000 €	13 138 €	15 500 €
65 - Autres charges de gestion courante	82 549 €	460 000 €	301 550 €	5 000 €
67 - Charges spécifiques	11 375 €	12 000 €	0 €	12 000 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total général</b>	<b>734 703 €</b>	<b>1 587 810 €</b>	<b>1 106 092 €</b>	<b>1 120 960 €</b>



En 2025, les dépenses de fonctionnement devraient être en hausse d'environ 371 k€ :

- Afin de faire face à l'augmentation des ventes de bois, la ville a fait appel à davantage de prestataires de service pour réaliser les coupes
- Un versement de 300 k€ au budget général est prévu. Il sera ajusté en fonction des résultats définitifs de la forêt.
- Les charges de personnel ont baissé de 35 k€ (mise en disponibilité d'un bûcheron).

Pour l'exercice 2026, il est prévu les évolutions suivantes :

- les charges de personnel : + 114 k€ en prévision du retour d'un agent en disponibilité ou d'un recrutement et de personnel en maladie en 2025

- les autres charges de gestion courante : - 297 k€. Aucun versement au budget général n'est envisagé. Suivant les résultats de vente de bois un versement pourra être réalisé en cours d'année et ferait l'objet d'une décision modificative.

## 5.5 Les investissements du budget Forêt

### Dépenses d'équipement

En 2025, les investissements sont estimés à 78 k€ :

- Véhicule : 25 k€
- Plan avenir montagne (cabanes) : 38 k€
- Rigoles métalliques : 8 k€
- Panneaux forestum : 7 k€

En 2026, il est prévu les investissements suivants (98 k€) :

- Chemins : 50 k€
- Mobilier forestier : 20 k€
- Matériel technique : 3 k€
- Plantation arbres : 10 k€
- Pupitres forestum : 15 k€

### Recettes d'investissement

Les subventions suivantes sont estimées en 2025 à 119 k€ :

- Plan avenir montagne 95 k€
- Plan rebond : 1 k€
- Plan relance : 20 k€
- Gerplan : 3 k€

## 6 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT-MICHEL

Le prêt relais d'un montant de 408 k€ a été remboursé en 2025.

Il est prévu en 2026 de procéder à la finalisation du revêtement voirie pour 40 k€. Le budget général versera chaque année 25 k€ au budget lotissement dans le but de résorber son déficit.